

quelle mesure s'établit l'équilibre qui, selon lui, doit exister entre le chômage et la stabilité des prix? Le ministre approuve-t-il aussi le programme du gouvernement qui a enrayer l'inflation en créant du chômage?

M. l'Orateur: J'espère que le ministre peut répondre brièvement à la question que lui a posée le député. Je suis évidemment conscient de l'importance de la question, mais elle a semblé à la présidence être plutôt générale. Le ministre pourrait essayer d'y répondre brièvement.

L'hon. M. Lambert: Puis-je signaler que ma question était longue parce que je voulais éviter une kyrielle de questions supplémentaires. Je ne voulais pas perdre le fil de mes questions par suite de questions supplémentaires.

M. l'Orateur: Le ministre pourrait répondre à la question et aux questions supplémentaires en même temps.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais ajouter à ma réponse quand je prendrai la parole au cours du débat sur le discours du trône plus tard cette semaine. Je crois que nous pourrions alors traiter des questions très profondes qu'a soulevées le député.

L'hon. M. Lambert: Le ministre peut-il nous dire quand il prendra la parole? Serait-ce jeudi ou vendredi? Nous aimerions le savoir maintenant car nous aimerions aussi commenter la position du gouvernement.

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, c'est une question que j'essaie de régler avec le leader de la Chambre. Je conseille au député de ne pas s'éloigner.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Le ministre des Finances n'est guère qualifié pour faire la leçon en matière d'assiduité à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

RADIO-CANADA

LE DIFFÉREND AVEC LE NABET—LES MEMBRES DU WIRE SERVICE GUILD ASTREINTS AU BRISAGE DE GRÈVE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Le ministre peut-il dire à la Chambre si on le tient au courant des derniers événements à Radio-Canada, tout particulièrement en ce qui a trait au fait que la société exige que les membres du Wire Services Guild, qui ne sont pas en grève, signent un engagement précisant qu'il feront du travail qui est en fait un travail de brisage de grève avant qu'on leur permette de faire leur travail chaque jour et, dans l'affirmative, le ministre a-t-il eu des discussions avec la société pour la persuader de changer son exigence déraisonnable?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, il existe des versions différentes de ce qu'est exactement la position des travailleurs à ce sujet. Plusieurs versions ont fait l'objet de comptes rendus dans la presse, mais le résultat total n'est pas très clair.

Certains comptes rendus affirment que les employés refusent de travailler sous des superviseurs qui ne seraient pas des membres du syndicat, d'autres allèguent

qu'on veut leur faire remplir des fonctions qui ne sont pas les leurs.

J'ai demandé un rapport à ce sujet et je pourrai en informer la Chambre très bientôt.

[Traduction]

M. Lewis: Le ministre pourrait-il aussi demander à la Société Radio-Canada si elle est disposée à rencontrer les grévistes de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion sans exiger que cet organisme s'en tienne aux conclusions du rapport? Pourra-t-il également s'engager, une fois qu'il aura cerné la situation, à présenter une motion à la Chambre puisque la Société Radio-Canada semble adopter en l'occurrence une conduite surannée?

[Plus tard]

LE DIFFÉREND AVEC LE NABET—LES DIVERGENCES ENTRE LES RÉSEAUX ANGLOPHONE ET FRANCOPHONE

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy Royal): Ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État. Elle fait suite à celle qu'on a posée au sujet de l'Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion et la Société Radio-Canada. Le ministre voudra-t-il bien, au moment où il fera une déclaration sur la reprise des négociations, expliquer à la Chambre les raisons qui motivent, à l'occasion de cette grève, l'adoption d'une politique distincte pour chacun des secteurs francophone et anglophone du réseau?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Je ne suis pas certain, monsieur le président, de pouvoir donner cette réponse, parce que je crois que la différence de politique dont parle l'honorable député relève beaucoup plus des syndicats que de la direction de Radio-Canada, d'après les informations que je possède.

* * *

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND CONSEIL DU TRÉSOR—TECHNICIENS EN ÉLECTRONIQUE—LA DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MÉDIATEUR

[Traduction]

M. David Lewis (York-Sud): En l'absence du président du Conseil du Trésor qui, d'après la feuille de présence, ne participera pas au débat d'aujourd'hui, puis-je poser au premier ministre une question supplémentaire qui n'a rien à voir avec la Société Radio-Canada, mais a trait à un autre problème urgent? Peut-il nous dire s'il y a eu des mesures de prises en vue de nommer un nouveau médiateur et d'assurer la reprise des négociations entre le Conseil du Trésor et les techniciens en électronique dans l'intention de mettre fin le plus tôt possible à cette interruption plutôt grave du travail?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, on m'informe que le président du Conseil du Trésor s'abouchera, au cours de l'après-midi, avec un nouveau médiateur et j'en conclus qu'on en a désigné un.

[Plus tard]

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Je voudrais poser au premier ministre une question supplémentaire reliée à la précédente. Étant donné l'avertissement d'un porte-parole des électroniciens préposés aux aides à la